



# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2004-2009

## MISSION

Favoriser le développement économique des Pekuakamiulnuatsh en contribuant au développement de l'assise économique de la communauté et son réseau d'affaires ; mettre à la disposition des entrepreneurs des services et des programmes leur permettant de cheminer vers l'atteinte de leurs objectifs de démarrage, de maintien ou de développement de leurs entreprises.

## VISION

En 2009, La Société de Développement Économique Innu sera reconnue comme un leader dans le développement économique de la communauté de Mashtouiatsh et de la région pour son réseau d'affaires efficace, pour le dynamisme de son équipe et pour ses programmes et services novateurs favorisant un développement économique durable dans le respect des valeurs inlus.

## ORIENTATIONS

Les orientations stratégiques 2004-2009 ont été adoptées au conseil d'administration le 1<sup>er</sup> avril 2004, présentées aux élus du Conseil des Montagnais le 21 avril 2004 et adoptées en assemblée générale annuelle des membres le 9 juin 2004. Le conseil d'administration a modifié les objectifs visés pour chacune des orientations le 23 mars 2006 dont vous trouverez le détail ci-après.

1. Financement
2. Services aux entreprises
3. Créneaux en développement
  - a. Tourisme
  - b. Milieu forestier
  - c. Industriel
4. Développement économique durable
5. Pérennité de l'organisation (SDEI)
6. Communication

## **1. Financement**

Toutes les entreprises implantées en milieu autochtone sont confrontées à des difficultés majeures pour l'obtention d'un financement approprié et normal pour toute entreprise commerciale. Ces difficultés sont bien connues et trouvent leur origine dans le contexte juridique applicable aux territoires de réserve assujettis à la Loi des Indiens.

La SDÉI estime que, même si cette problématique n'est pas exclusive à la communauté de Mashteuiatsh, elle constitue un frein important au développement des affaires dans la communauté. Elle souhaite contribuer activement à la recherche de solutions réalistes et réalisables dans le cadre juridique actuel.

Au cours des travaux qu'elle réalisera pour concrétiser l'objectif qu'elle se donne à cet égard, la Société entend bien documenter les expériences réalisées sur ce sujet dans d'autres communautés et susciter la collaboration et la contribution d'autres ressources lui permettant d'atteindre son objectif plus efficacement.

Le contexte politique favorable à l'atteinte de cette orientation a amené les administrateurs à prioriser cette orientation au premier niveau dans le cadre de la révision.

A. Avoir développé et concrétisé en 2009 avec des partenaires financiers et juridiques une solution adaptée au milieu autochtone aux problématiques suivantes :

- Hypothèque commerciale
- Taxation
- Caution & Garantie
- Capital de risque
- Reconnaissance

## **2. Services aux entrepreneurs**

Au cours de ses deux premières années d'existence, la SDÉI a été tiraillée entre plusieurs définitions de sa mission. Deux options fondamentales s'imposaient à elle :

- a) Agir comme une identité de service auprès de ses membres et des agents économiques de la communauté ;
- b) Agir comme une entité de services et à titre de promoteur dans certains projets.

Dans le cadre de sa réflexion sur le présent plan stratégique, le Conseil d'administration a privilégié une mission de services aux membres afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs de démarrage, de maintien ou de développement de leurs entreprises. C'est dans ce contexte que la SDÉI a choisi de développer une offre de services de qualité répondant aux besoins des gens d'affaires de la communauté et particulièrement dans la mission de maintien et de développement des entreprises.

- A. Avoir développé, documenté et appliqué auprès des gens d'affaires avant mars 2005 des services conseils et une approche méthodologique.
- B. Susciter un taux de satisfaction minimal de 80 % des clients de la SDÉI pour décembre 2006.
- C. Procéder à une évaluation des besoins généraux en ressources financières, humaines et matérielles des membres de la SDÉI et développer une stratégie de représentation ainsi que des programmes et services, visant la satisfaction de ces besoins, dans un processus continu, approuvé par le conseil d'administration.
- D. Que la SDÉI accrédite des ressources professionnelles compétentes externes à son organisation afin de compléter son offre de services aux entrepreneurs et mieux répondre à leurs besoins de façon continue.

### **3. Créneaux en développement**

Dans le cadre de sa première planification stratégique 2002-2004, le Tourisme a été retenu comme le créneau à privilégier pour l'établissement d'un plan de développement structurant dans un premier temps et sa mise en œuvre dans la planification actuelle. Et ce, malgré que d'autres créneaux avaient aussi été identifiés comme étant des créneaux significatifs et importants pour la communauté de Mashteuiatsh en termes de création d'emplois et de retombées économiques.

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique 2004-2009, la SDÉI a priorisée le développement de deux nouveaux créneaux : Forêt et Industrie. Les outils méthodologiques développés et appliqués au créneau Tourisme seront adaptés aux deux nouveaux créneaux retenus pendant que sera mis en œuvre le plan de développement touristique.

- A. TOURISME : Mettre en œuvre et renouveler dans un processus continu le plan de développement (*perspective touristique Ilnu*) ainsi qu'avoir développé un plan directeur pour mars 2007 avec les intervenants et partenaires du milieu touristique.
- B. MILIEU FORESTIER : Avoir développé en mars 2006 un plan de développement structurant avec les intervenants et partenaires du milieu forestier.
- C. INDUSTRIEL : Avoir développé en décembre 2007 un plan de développement structurant avec les intervenants et partenaires du milieu industriel.

#### **4. Développement Économique Durable**

Grâce, entre autres aux ententes entre le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean et les Grandes entreprises, le momentum économique actuel dans la communauté est favorable à l'expansion et au démarrage d'entreprises. La SDÉI encourage fortement les gens d'affaires à profiter au mieux de ces opportunités mais se préoccupe également de favoriser un développement économique durable à moyen et long terme afin de limiter au minimum les impacts négatifs que pourraient avoir la fin des projets actuels sur les entreprises locales et le niveau de l'emploi.

- A. Que la SDÉI crée et/ou participe à au moins deux (2) événements annuels dans le but d'établir des maillages avec les entrepreneurs externes et les entrepreneurs ilnus afin de favoriser l'octroi de contrats ou de partenariats à ces derniers.
- B. Que le Conseil d'administration de la SDÉI ait manifesté son intérêt à participer aux comités conjoints avec les grandes entreprises (Hydro-Québec, Alcan, Abitibi Consolidated, Bowater) et à la table de négociation selon l'Entente de Principe d'ordre général et ait convenu avec le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean (Affaires extérieures) des modalités de participation.
- C. Avoir élaboré pour décembre 2006 une stratégie visant à soutenir les entreprises de Mashteuiatsh à la fin des travaux du projet Péribonka afin de leur permettre d'atténuer les impacts de la fin du projet sur leurs affaires de façon concertés avec les institutions et entrepreneurs concernés.
- D. Que la SDÉI ait réalisé deux activités annuelles visant le développement de la culture entrepreneuriale auprès des jeunes (adultes 18 – 35 ans et jeunes de niveau primaire et secondaire) pour assurer une relève forte et compétente pour le développement de l'activité économique à Mashteuiatsh.

#### **5. Pérennité de l'organisation (SDEI)**

Par définition, le mandat de la SDÉI n'est pas temporaire et la Société doit disposer des ressources humaines, financières et matérielles pour garantir un fonctionnement de base compatible avec la pérennité de son mandat.

- A. Que la SDÉI ait conclu avec le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean en avril 2007 un renouvellement d'entente de financement adéquat et récurrent pour compléter le plan stratégique assortie d'une stratégie visant à générer des revenus autonomes visant à atteindre au moins 25% de la contribution du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean en 2009.

## 6. Communication

Compte tenu de la distribution de sa clientèle et de ses partenaires ainsi que de ses activités d'animation du milieu économique de Mashteuiatsh, la communication constitue un enjeu stratégique de premier plan pour l'exécution de son mandat et la réalisation de sa vision pour 2009.

- A. Avoir réalisé pour avril 2006 une brochure d'information, sur les services aux entreprises et le soutien aux promoteurs dans les bureaux de projets.
- B. Avoir fait approuvé par le Conseil d'administration annuellement un plan de communication dont l'objectif premier sera de soutenir le dynamisme des gens d'affaires de la communauté et de témoigner des réalisations de la SDÉI et ses membres.